

Allianz IARD
 1 Cours Michelet
 CS 30051
 92076 Paris La Défense

DRIVY S.A.S
 35 Rue Greneta
 75002 PARIS

Attestation d'Assurance 2017

Nous soussignés,
Allianz Iard dont le siège social est :

- 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense

Attestons par la présente garantir à compter du 01 Janvier 2017 par contrat n° 53368215,

La société DRIVY SAS, éditrice du site « DRIVY3, adresse :

- 35 Rue Greneta, 75002 Paris

Par l'intermédiaire du Courtier Drivy, adresse :

- 35 Rue Greneta, 75002 Paris

1ere catégorie (PTAC < 3,5T et à 4 roues) mis en location de courte durée, par son intermédiaire, entre les particuliers, artisans, commerçants ou professionnels de l'automobile et des particuliers locataires, et ce pour un usage privé ou professionnel.

Les véhicules de plus de 9 places sont exclus des garanties.

Les usages de transport public ou à titre onéreux de personnes ou de marchandises, ainsi que les usages de véhicule sanitaire ou d'apprentissage de la conduite sont exclus des garanties.

Les locataires doivent remplir les conditions d'ancienneté de permis de conduire suivantes :

Conditions <u>minimum</u> requises	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Ancienneté de permis	2 ans de permis	5 ans de permis	7 ans de permis	10 ans de permis

Les garanties suivantes sont acquises, dans les limites et conditions des Dispositions Générales Allianz réf. COM11/12 :

- Responsabilité Civile automobile,
- Défense Pénale et Recours suite à accident, Défense-civile et Insolvabilité,
- Dommages Tous Accidents (y compris vandalisme, émeutes, mouvements populaires) déduction d'une franchise indiquée ci-dessous
- Vol et tentative sous déduction d'une franchise indiquée ci-dessous,
- Bris de Glaces sous déduction d'une franchise indiquée ci-dessous,
- Catastrophes Naturelles avec une franchise légale,
- Remorquage selon événement garanti dans la limite de 300 €,
- Garantie du conducteur selon le droit commun dans la limite de 300 000 € et sous déduction d'une franchise de 10 % AIPP,
- Valeur à neuf pour les véhicules de moins d'un an,
- Limitation contractuelle d'indemnité de 50 000 € TTC pour les dommages aux véhicules assurés, les pertes totales ou les vols,
- Limitation contractuelle d'indemnité de 50 000 € TTC pour les dommages aux véhicules assurés, les pertes totales ou les vols.

TABLEAU DES MONTANTS DES FRANCHISES

	Catégorie 1 « Economique »	Catégorie 2 « Confort »	Catégorie 3 « Privilège »	Catégorie 4 « Luxe »
Franchise de Base	800 €	1 000 €	1 500 €	3 000 €
Franchise vol sans possibilité de rendre les clés	1 600 €	2 000 €	3 000 €	6 000 €
Franchise « partie haute »	1 600 €	1 600 €	1 600 €	6 000 €

Ladite attestation ne peut engager la Compagnie au-delà des Dispositions Générales et Particulières du contrat cité en référence.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Allianz IARD

Fait à Paris, le 01 Janvier 2017

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 euros

Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 Paris la Défense cedex

542 110 291 RCS Nanterre

Allianz Vie Société anonyme au capital de 643.054.428 €
 340 234 902 RCS Nanterre
 N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD Société anonyme au capital de 991.967.200 €
 542 110 291 RCS Nanterre
 N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr